



Publication communale No 12

Faug, le 18 août 2023

Bureau communal – Nouveaux horaires

Nous vous informons que dès le 1^{er} septembre 2023, le guichet de l'administration communale sera ouvert de manière pérenne, selon l'horaire suivant :

Lundi	07h30 – 09h30 / 16h30 – 19h30
Mardi	13h30 – 16h30
Mercredi	Fermé
Jeudi	13h30 – 16h30
Vendredi	Fermé

Entretien des arbres et des haies

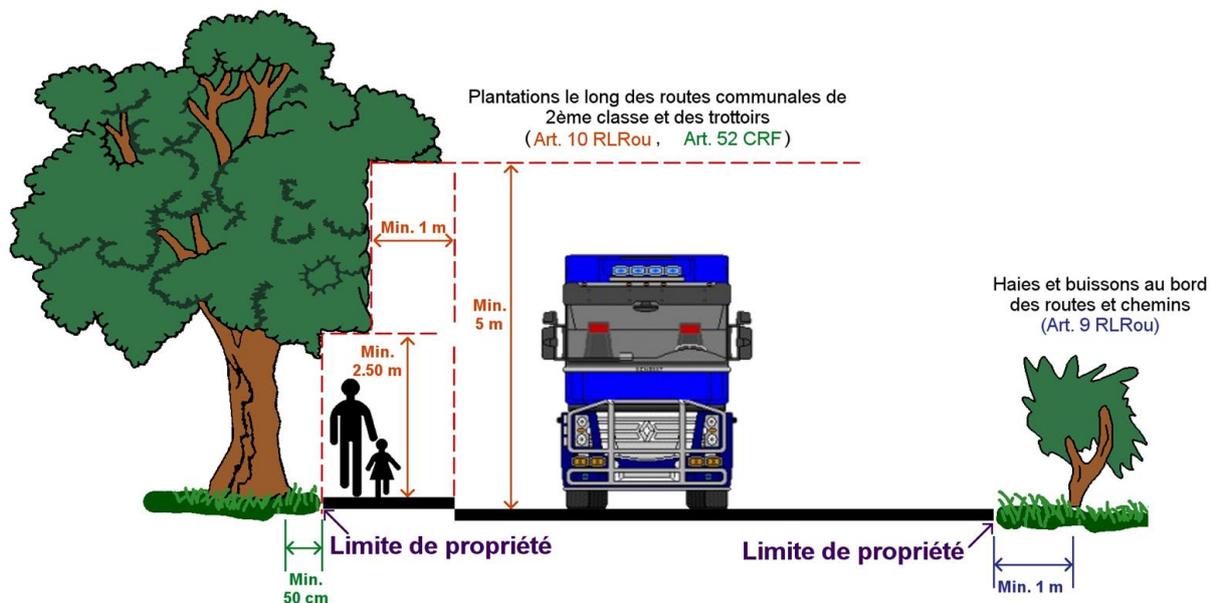
La Municipalité rappelle qu'en bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les articles 8 et 10 du Règlement d'application du 19 janvier 1994 de la Loi du 10 décembre 1991 sur les routes.

ÉMONDAGE DES HAIES:

- à la limite de la propriété;
- à une hauteur maximale de 0,60 mètre lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 mètres dans les autres cas.

ÉLAGAGE DES ARBRES:

- au bord des chaussées, à 5 mètres de hauteur et à 1 mètre à l'extérieur;
- au bord des trottoirs, à 2,5 mètres de hauteur et à la limite de la propriété.



Propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible, faute de quoi ils seront dénoncés et cette tâche sera exécutée d'office et à leurs frais, selon l'art. 15 du Règlement précité. Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année

→ Suite au verso

Information signalisation

Route d'Avenches – Route de Morat

Afin de répondre aux courriers adressés à la Municipalité par de nombreux habitants, sous forme de lettre ouverte, pour exiger une signalisation ECOLE supplémentaire, la Municipalité tient à donner les informations suivantes :

- La Municipalité a opté pour une signalisation verticale à proximité de l'école
- Une signalisation en peinture sur la route actuelle (RC 601) est à l'étude
- Des feux oranges clignotants n'attirent pas l'attention. Le feu rouge actuel répond à la demande. Il doit être utilisé correctement, ce n'est pas un jeu pour vos enfants.

Tenant compte de ces informations, la Municipalité, sur conseil du service cantonal des routes, n'appliquera pas plus de signalisation que ce qui est déjà mis en place, hormis l'éventuelle signalisation à la peinture à l'étude.

Journal « Le Faougeois »

Nous vous informons qu'il n'y aura pas d'édition du Faougeois pour les mois d'août et septembre. Prochaine édition prévue en octobre 2023.

Canicule

Le plan canicule a été activé dans le canton, selon les directives de l'OFSP et de l'Etat de Vaud, il est recommandé d'énormément se rafraîchir, de s'hydrater et d'adapter son activité physique.



CANICULE
CONSEILS EN CAS DE GRANDES CHALEURS

-  **Se reposer**
Rester au frais
-  **Laisser la chaleur dehors**
Se rafraîchir
-  **Boire régulièrement**
Manger léger
-  **En présence de signaux d'alerte**
Appeler son médecin traitant ou **0848 133 133**
En cas d'urgence vitale appeler le **144**

canton de vaud
www.vd.ch/canicule

Toutes les autres informations concernant la canicule sont disponibles sur le site de l'Etat de Vaud.